

QUÉBEC
VILLE DE CHAMBLY

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

1031, rue Saint-Jean

Avis public est par les présentes donné, par la soussignée, que lors d'une prochaine assemblée du conseil municipal de la Ville de Chambly qui se tiendra le 8 juillet 2025, au Pôle culturel de Chambly situé au 1625, boulevard De Périgny à Chambly, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

- Demande de dérogation mineure visant à autoriser une largeur de terrain de 13,60 m pour deux nouveaux lots dans le cadre de la subdivision du lot 2 344 753 (1031, rue Saint-Jean) pour la construction de deux habitations unifamiliales isolées alors que la réglementation exige une largeur de terrain minimale de 15,0 m pour chacun.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal lors de ladite séance relativement à cette demande.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1).

DONNÉ À CHAMBLY
Ce 18 juin 2025



M^e Nancy Poirier
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION
DÉROGATION MINEURE

1031, rue Saint-Jean

Je, soussignée, M^e Nancy Poirier, greffière de la Ville de Chambly, certifie sous mon serment d'office, que j'ai fait publier l'avis ci-haut mentionné sur le site Internet de la Ville de Chambly, le 18 juin 2025.

J'ai également affiché une copie de cet avis au bureau de la Mairie, ce 18^e jour du mois de juin 2025.

En foi de quoi, je donne le présent certificat à Chambly, ce 18^e jour du mois de juin 2025.

DONNÉ à Chambly,
Ce 18 juin 2025



La greffière de la Ville,
M^e Nancy Poirier